DIMANCHE
24
JUILLET
2016

VIDE GRENIER
ANNUEL
BRASSAC

SERVEZ-VOUS !!!! Bulletin d'inscription et règlement au dos

Organisé par l'Association d'Animation Touristique et Culturelle du Pays Brassagais

avec le soutien de la Municipalité de Brassac

Bulletin d'inscription au Vide Grenier de BRASSAC Place Belfortès - Dimanche 24 juillet 2016

Merci de remplir en majuscules d'imprimerie et de retourner ce dossier avant le 20 juillet 2016

M. M ^{me} M ^{elle} : Nom:	Pré	nom:		
		de Postal :	Localité	:
Document d'identité n°	é faisant foi obligatoire : ☐ Carte o	d'identité 🗆 / par	Passeport	(photocopies inutiles)
Je réserve un emplacement pour le VIDE GRENIER du 24 juillet 2016 à Brassac aux CONDITONS DE RESERVATIONS suivantes : 10 € les 4 mètres linéaires				
Prix : 10 € x	stands de 4 mètres linéa stands = € iation d'Animation Touristique et Culturelle d			
□ Je m'engage à □ Je joins le p □ Brassagais ; □ Je signe ce doe □ J'adresse l'en □ Brassac ; □ J'atteste sur l'h	demande soit prise en compte : respecter le règlement stipulé ci-des paiement à l'ordre de l'Association cument après avoir pris connaissance asemble à la Mairie de Brassac Senonneur de ma non participation à 2 de R 321-9 du Code Pénal);	n d'Animation Tour du règlement stipulé dervice Animation P	ci dessous ; lace de l'Hô	tel de Ville 81260
Fait à	, le			
Signatur	e précédée de la mention « lu et app	rouvé » valant approb	oation du règl	ement :

ORGANISATION DU VIDE GRENIER DE BRASSAC - REGLEMENT 2016

- 1. L'entrée du vide grenier est gratuite pour les visiteurs ;
- 2. L'équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration de matériel ou de véhicule ;
- 3. La vente de boissons et la vente de petite restauration sont strictement réservées à l'association organisatrice ;
- 4. Le bénéficiaire s'engage à ne vendre que des objets usagés lui appartenant (article L 310-2 du Code du Commerce);
- 5. Aucun emplacement ne pourra être occupé ou utilisé si le dossier d'enregistrement est incomplet ;
- 6. L'association se réserve le droit de récupérer les emplacements si le bénéficiaire ne s'est pas présenté avant 9^h00. L'installation s'effectuera **de 6^h30 à 8^h30**;
- 7. En aucun cas, la somme versée pour la réservation ne pourra être remboursée ;
- 8. Le véhicule sera garé en dehors de l'aire du vide grenier. Les véhicules ne sont pas tolérés sur le site du vide grenier. Le plan de circulation et de sécurité sera strictement respecté ;
- 9. Le bénéficiaire s'engage à se munir d'une pièce d'identité;
- 10. Le bénéficiaire s'engage à tenir son stand ouvert de 9^h00 à 17^h00 et à quitter les lieux avant 19^h30 en ayant débarrassé et **nettoyé correctement** l'espace occupé ;
- 11. Se munir de son matériel : table, chaise, parasol,... Quelque soit le temps, il est conseillé de se munir d'un parasol (pas de place en intérieur en cas de mauvais temps).